

Courbevoie Sport Volley-ball :
52 rue de Strasbourg
92400 Courbevoie.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Mercredi 9 octobre 2019, au Gymnase des Renardières, les membres de l'association de VBCS se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par M. Sibilla, en qualité de président de l'association. Il est assisté par un secrétaire de séance, M. Larzul, en tant que secrétaire de l'association.

M. Pommerolle, vérificateurs aux comptes, régulièrement convoqué, est excusé. Quarante membres étant présents ou représentés, tel qu'il est prévu par le Règlement Intérieur, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est rappelé par le président

Rapport moral,

- A Validation du CR de l'AG 2018
- 1) rapport Moral par le Président,
- 2) rapport financier par le Trésorier,
- 3) Récompense,
- 4) fixation du montant des nouvelles cotisations,

Le président fait remarquer que l'ensemble des documents ont été déposés sur le site WEB.

Il est fait lecture des différents rapports (*financier, moral, etc...*).

Lors du débat qui a suivi, aucun élément n'a été abordé

À l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 : Rapport moral et financier

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité.

Résolution 2 : Approbation du budget

L'assemblée Générale approuve le budget à la majorité

Résolution fixation du montant des nouvelles cotisations :

Cette résolution est adoptée à la majorité

Le Président porte à la connaissance des présents, qu'il souhaite modifier le Règlement Intérieur en rajoutant la phrase suivante :

Tout volleyeur licencié dans un autre Groupement Sportif et désireux de muter à VBCS devra obtenir l'accord de son futur entraîneur ainsi que celui du Président de VBCS. Il devra - s'engager à être adhérent deux saisons de suite à VBCS et s'il quitte le Club avant ces deux années il devra s'acquitter d'une somme de 200 € qui lui permettra en fin de saison s'il le désire de muter dans un autre Club Sportif.

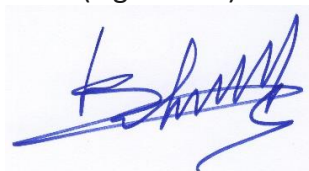
Cette résolution est adoptée à la majorité moins quatre abstentions.

M. Courtes annonce que c'est sa dernière AG à laquelle il assiste en tant que Maire Adjoint des Sports et remercie le Bureau et la famille Sibilla pour le travail énorme réalisé en tant que bénévoles.

Le Président se dit très peiné par cette annonce et espère que M. Courtes viendra comme Sponsor et adhérent aux prochaines AG. Il dit qu'il ne perd pas simplement un soutien mais aussi un ami très proche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Le Président de séance – Le secrétaire de séance
(Signatures)

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized name, possibly 'Sibilla', written over a light blue rectangular background.